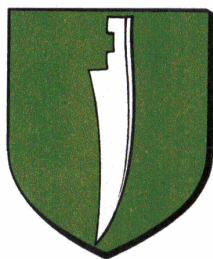


Avril 2007



## MAIRIE de BOESENBIESEN

22, Rue Principale  
67390 BOESENBIESEN

Téléphone : **03.88.85.30.81**

Télécopie : 03.88.85.30.81

communedeboesenbiesen

@wanadoo.fr

### Horaires ouverture :

- Lundi de 17h à 19h
- Jeudi de 17h à 19h

### DÉCHETTERIES

**Nouveaux horaires** à compter  
du 1er mars :

**LUNDI, MERCREDI,  
VENDREDI, SAMEDI**

- Du 01/03/07 au 31/10/07
- De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

*(La déchetterie de Scherwiller est ouverte toute la semaine de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.)*

Pour tous autres renseignements contactez le :

SMICTOM Alsace Centrale au  
**03.88.92.27.19**

# NOTE D'INFORMATIONS

## LOCAL DE RANGEMENT ASSOCIATIF

Des travaux de clôture sur le terrain du local de rangement associatif sont prévus le **lundi 30 avril 2007**.

**Rendez vous est fixé à 8h00 sur le chantier.**

Les personnes intéressées et souhaitant participer sont priées de bien vouloir en informer la mairie ou M. le Maire au plus tard le 26 avril 2007.



## SOIRÉE FLEURISSEMENT

Cette année, la soirée fleurissement aura lieu le

**Mercredi 25 avril 2007 à 20h00  
à la salle socioculturelle.**

L'intervenant cette année sera M. Gérard BROMBECK, responsable espaces verts de la Commune de MARCKOLSHEIM, qui se fera un plaisir de nous communiquer son enthousiasme pour les fleurs.



Petits et grands sont invités à venir assister à cette soirée, qui sera suivie d'une collation.

## RAMASSAGE DES VIEUX PAPIERS ET CARTONS

Le Club des Jeunes ramassera les vieux papiers et cartons

**le mercredi 18 avril 2007**

Veuillez déposer, devant vos maisons, les vieux papiers en paquets ficelés ou dans des cartons.

La benne est à disposition du public dans la  
Rue de l'École.



## ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

⇒ Le **1er tour** aura lieu le **22 avril 2007**. Le scrutin sera ouvert à **8h** et sera clôturé à **18h** (sauf arrêté préf. modifiant ces horaires).

⇒ Le **2ème tour** aura lieu le **06 mai 2007** selon les **mêmes modalités**.

## PIECES D'IDENTITE

Les beaux jours et la période estivale approchant, nous vous rappelons les pièces à fournir pour permettre l'établissement de vos pièces d'identité ainsi que quelques conseils pratiques.

### **Carte Nationale d'Identité (CNI) :**

#### Pièces à fournir :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile (facture EDF, TELECOM, SDEA)
- ⇒ 1 copie intégrale de l'acte de naissance (demandée par la mairie)
- ⇒ l'ancienne carte d'identité, le cas échéant une déclaration de perte ou de vol (en cas de renouvellement)

**Pour les mineurs, la présence du représentant légal est obligatoire.** En plus des pièces mentionnées, *le représentant légal devra fournir une copie intégrale de son acte de naissance* (demandée par la mairie) ainsi que *la copie d'un justificatif d'identité avec photo* (CNI, Passeport, Permis de conduire...).

Le délai de **délivrance** est d'environ **4 semaines**. La CNI est **valable 10 ans**.

### **Passeport électronique :**

#### Pièces à fournir :

#### **Pour les majeurs**

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile récent (facture EDF, TELECOM, SDEA) (- 3 mois)
- ⇒ 1 copie intégrale de l'acte de naissance (demandée par la mairie)
- ⇒ l'ancien passeport, le cas échéant la déclaration de perte ou de vol (en cas de renouvellement)
- ⇒ 1 document officiel avec photo permettant d'identifier le demandeur (CNI, Passeport, Permis de conduire)
- ⇒ 60 € de timbres fiscaux

#### **Pour les mineurs :**

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 copie intégrale de l'acte de naissance (demandée par la mairie)
- ⇒ l'ancien passeport, le cas échéant la déclaration de perte ou de vol (en cas de renouvellement)
- ⇒ 1 justificatif de domicile récent du représentant légal (- 3 mois)
- ⇒ 1 copie intégrale de l'acte de naissance du représentant légal (demandée par la mairie)
- ⇒ 1 justificatif d'identité avec photo du représentant légal (CNI, Passeport, Permis de conduire)

Le délai de **délivrance** peut être de **6 à 8 semaines**. Le passeport est **valide 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs**. L'inscription d'un enfant sur le passeport d'un de ses parents n'est plus autorisée.

### **INFOS PRATIQUES**

! Les informations relatives aux pièces à fournir sont également disponibles sur le site Internet de la Préfecture du Bas-Rhin : **<http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr>** (dans la rubrique **PRATIQUE -> VOS DEMARCHES -> PASSEPORTS ET VISAS—CARTE NATIONALES D'IDENTITE**)

! Vous avez déposé votre demande et souhaitez suivre son avancement, vous pouvez consulter le site suivant : **<http://www.interieur.gouv.fr>** (**SECTION-> A VOTRE SERVICE -> VOS DEMARCHES -> CNI-PASSEPORTS**). Pour cela il faudra demander le numéro de votre demande au secrétariat lors du dépôt de cette dernière.

! Le site « **CONSEILS AUX VOYAGEURS** » (**<http://www.diplomatie.gouv.fr>**) permet aux usagers de connaître les titres qu'il convient de posséder afin d'entrer et de circuler dans les pays étrangers.

! **La normes des photos d'identité à changer !** Les critères suivants sont à respecter : FORMAT : 3,5 x 4,5 cm, couleur OU noir et blanc, le visage doit être centré sur le cliché. QUALITE ET ATTITUDES : Faire attention à la luminosité et au contraste, expression du visage neutre et bouche fermée, visage doit être représenté strictement de face.